

GALVA BRILLANT

PEINTURE ANTIROUILLE
remplaçante de la GALVANISATION
RICHE en ZINC METAL PROTECTEUR
avec FINITION : BRILLANTE

CARACTÉRISTIQUES

NATURE	ALKYDE MODIFIÉE . Association de résines acryliques, de zinc métal et de solvants d'application.
ÉTAT PHYSIQUE	MONOCOMPOSANT ÉPAIS
MASSE VOLUMIQUE à 20 °c	1 4 8 0 g/l
POINT D' ÉCLAIR	inférieur à 21 °c – CLASSE A3
DILUANT	Diluant spécial « DILUANT UNIVERSEL »
TEMPÉRATURES d' APPLICATION	De + 10 à + 25 °c
CONDITIONS CLIMATIQUES	Éviter tous supports gelés, humides ou trop chauds (+ 30 °c). Ne pas appliquer par temps de pluie ou lorsque H.R. dépasse 85 %, en plein soleil ou par moins de 5 °c.
TEMPS DE SÉCHAGE	Hors poussière : 1 heure Surcouchable : 12 heures Dur : 48 heures
ASPECT DU FILM	ZINC BRILLANT
CONDITIONNEMENTS	7 et 35 Kg
RENDEMENT	1 kg pour 5 M²
DURÉE DE CONSERVATION	1 an en emballage fermé et d' origine

- . Non miscible dans l'eau.
- . Diluable dans les solvants pétroliers.
- . Applicable sur surfaces oxydées.
- . Permet les retouches réparations sur surfaces galvanisées.
- . Excellente adhérence aux supports traités.
- . Peut être recouverte par une peinture de finition constituant ainsi un primaire d'accrochage.
- . Apporte aux surfaces, une protection anticorrosion en donnant un aspect uniforme.

MATÉRIELS d' APPLICATION



FONCTION

ANTICORROSION, riche en zinc métal, galvanisation à froid couvrante et pénétrante pour surfaces métalliques

SUPPORTS D'APPLICATION

Métaux ferreux dégraissés et débarrassés des parties non adhérentes.

SECTEURS D'APPLICATION

Industries, collectivités, bâtiment.

TEINTE

ZINC BRILLANT

MISE EN OEUVRE

Bien préparer la surface à protéger.

1. PRÉPARATION DU SUPPORT :

Enlever les parties non adhérentes, nettoyer, dépoussiérer, dégraisser si nécessaire parfaitement les surfaces, rincer soigneusement. Laisser sécher

2. MATÉRIEL :

Brosse, pinceau, pistolet air et airless .

Comme pour toute peinture, homogénéiser à l'aide d'une spatule.

3. APPLICATION :

Apporter 5 à 10 % du diluant spécial « DILUANT UNIVERSEL »

Appliquer en couche régulière, en sous-couche mince ; en cas de recouvrement par une autre peinture, en 2 couches croisées en cas d'atmosphère corrosive.

RECOMMANDATIONS



ANGER

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Catégorie de produit selon directive 2004-42/CE :

d / Peintures intérieur/extérieur pour finitions et bardages

bois ou métal PHASE SOLVANT

**Valeur limite de concentration en COV :
400 g/l en 2007 / 300 g/l en 2010**

Concentration maximale en COV du produit prêt à l'emploi : 429 g/l

Observer les recommandations inhérentes aux peintures refermant des solvants de classe de point d'éclair inférieur à 21 °c.

Ne pas fumer, aérer les locaux pendant application.

Bien refermer l'emballage après utilisation.



Angle des rues Simonin et Claude
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA
Tel / Fax: 26 36 76
E-mail : t-pac@t-pac.nc
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**

Extrait des conditions générales de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Conscillée (D.L.U.O.C.) est de 1 an. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au delà de cette DLUOC de 1 an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront les propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.